

Blessures accidentelles chez les enfants et les jeunes au Canada atlantique : Étude des dix dernières années Nouveau-Brunswick

La principale cause des décès d'enfants de 1 à 14 ans est les blessures subies lorsqu'ils sont des piétons.
La principale cause des hospitalisations des enfants sont les blessures liées aux chutes.

Principales causes des décès causés par des blessures

Décès	Canada atlantique	Canada
1	Piéton	Passager dans un véhicule
2	Obstruction des voies respiratoires	Noyade / Submersion
3	Noyade / Submersion	Piéton
4	Incendies / Brûlures	Obstruction des voies respiratoires
5	Passager dans un véhicule	Incendies / Brûlures



Principales causes des hospitalisations causées par des blessures

Hospitalisations	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L	Canada	Canada atlantique
1	Chutes	Chutes	Chutes	Chutes	Chutes	Chutes
2	Empoisonnements	Chutes sur les terrains de jeux	Empoisonnements	Vélo	Chutes sur les terrains de jeux	Vélo
3	Vélo	Vélo	Chutes sur les terrains de jeux	Empoisonnements	Vélo	Empoisonnements
4	Chutes sur les terrains de jeux	Empoisonnements	Vélo	Incendies / Brûlures	Empoisonnements	Chutes sur les terrains de jeux
5	Passager dans un véhicule	Incendies / Brûlures	Incendies / Brûlures	Chutes sur les terrains de jeux	Passager dans un véhicule	Incendies / Brûlures

- 31,7 % de la population des enfants et des jeunes du Canada atlantique se trouve au Nouveau-Brunswick, mais pourtant, cette population était responsable pour presque 35 % des coûts liés aux blessures accidentelles dans la région.
- À l'échelle du Canada atlantique, c'est au Nouveau-Brunswick que l'on trouve le taux le plus élevé d'hospitalisations causées par des blessures accidentelles liées aux chutes, aux accidents de vélo, aux chutes sur les terrains de jeux, aux accidents de véhicules automobiles, aux accidents de VTT, de VHR ou de motoneige, aux empoisonnements et aux noyades.
- Le Nouveau-Brunswick compte un taux d'hospitalisation plus élevé que le Canada pour toutes les catégories de blessures accidentelles à l'exception des blessures subies par les piétons et l'obstruction des voies respiratoires.
- Au Canada atlantique, c'est le Nouveau-Brunswick qui compte le taux le plus faible d'hospitalisations liées aux blessures subies par les piétons.

Faits intéressants sur le Nouveau-Brunswick

- La Coalition de prévention des blessures du Nouveau-Brunswick maintient une liste de distribution afin de diffuser l'information sur la prévention des blessures à l'échelle du Nouveau-Brunswick.
- Plus de 30 communautés du N.-B. ont participé aux activités de la semaine annuelle Sécurijeunes. En 2006, le comité Sécurijeunes de la région de Saint-Jean a reçu un prix de partenaire de Sécurijeunes dans le cadre de son 10^e anniversaire. Ce prix national représente l'excellence dans la programmation locale et le renforcement des capacités communautaires.
- La prévention des blessures est l'un des éléments du programme d'études sur la santé de la maternelle à la 8^e année du ministère de l'Éducation du N.-B. Les enfants apprennent à assurer leur propre sécurité, apprennent des conseils sur les mesures à prendre pour aider à assurer la sécurité des gens de leur communauté et apprennent qui sont les travailleurs responsables de la prévention des blessures dans leur communauté.

Qu'est-ce qui se passe au Nouveau-Brunswick?

Loi sur les VTT : En mai 2009, le gouvernement provincial a adopté une loi qui stipule que les enfants de 6 à 13 ans peuvent uniquement conduire des véhicules hors routes appropriés pour leur âge sur des circuits fermés. De plus, les conducteurs de moins de 16 ans doivent avoir en main un certificat de formation d'un formateur autorisé. Ils doivent être supervisés en tout temps par une personne de 19 ans ou plus qui a suivi une formation de sécurité.

Passagers dans un véhicule : En 2008, le Nouveau-Brunswick a modifié sa loi sur l'utilisation des dispositifs de sécurité dans les véhicules automobiles pour y inclure les sièges d'appoint (le règlement stipule maintenant que les enfants doivent s'asseoir dans un siège d'appoint jusqu'à l'âge de 9 ans).

Activités sur roues : Le Nouveau-Brunswick a été l'une des premières provinces à adopter une loi sur les casques de sécurité. D'autres mesures doivent être prises pour réglementer le port du casque de sécurité pour toutes les activités sur roues et pour offrir une approche uniforme envers la prévention des blessures à l'échelle du Canada atlantique.

Child Safety Link (CSL) : Ce programme de prévention des blessures offert à l'échelle des Maritimes a élaboré plusieurs ressources abordant des sujets tels que la prévention des chutes, la sécurité à la maison, la sensibilisation aux empoisonnements et la sécurité des sièges d'enfants. CSL a également préparé plusieurs messages d'intérêt public au sujet de la prévention des blessures. CSL a un bureau satellite à l'hôpital régional de Saint-Jean.

CAPB : La CAPB est une collaboration de plus de 200 particuliers et organismes qui travaillent pour la prévention et le contrôle des blessures. Son but est de réduire le fardeau des blessures au Canada atlantique par le leadership interprovincial, la surveillance, la recherche, l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités.



Votre accès à la sécurité des enfants

Pour obtenir plus d'information sur de la prévention des blessures chez les enfants et les jeunes, communiquez avec :

Child Safety Link

IWK Health Centre

5850/5980, avenue University

C.P. 9700, Halifax (N.-É.)

Canada B3K 6R8

Courriel : childsafetylink@iwk.nshealth.ca

Site Web : www.childsafetylink.ca

Sans frais : 1-866-288-1388 Tél. : 902 470-6333



Pour obtenir plus d'information sur la CAPB :

Téléphone : 902 877-1562

Courriel : jheatley@acip.ca

Site Web : www.acip.ca